

Attention, les fêtes sauvages vont exploser

NUITS GENEVOISES

La police genevoise manque d'effectifs pour intervenir sur les fêtes hors boîte de nuit, alerte son syndicat. Mauro Poggia met en garde contre la tenue de «rave parties».

Alors que l'espace public genevois est pris d'assaut les soirs de fin de semaine, la fermeture des clubs, décidée le 31 juillet, risque bien d'aggraver la situation. Depuis la fin du semi-confinement, les rassemblements sauvages ont pullulé dans les parcs, au bord du Rhône ou encore sur la plaine de Plainpalais et son skatepark. Ces fêtes improvisées s'accompagnent d'incivilités et de bagarres.

Pour le syndicat de police UPCP, la conjoncture n'est pas bonne. «À partir d'une certaine masse critique, nous n'intervenons plus à deux, explique Marc Baudat, président de l'organisation. C'est ainsi le cas dans n'importe quel parc dans lequel des groupes de vingt ou trente jeunes se réunissent pour boire. À 20 h, tout va bien, mais à 2 h du matin, quand tout le monde est ivre, c'est un autre problème.»

Le chef du syndicat dénonce des conditions de travail qui se dégradent «à toute vitesse». «Les effectifs de nuit sont toujours plus faibles et, dans le même temps, nous sommes de plus en plus confrontés à des groupes de personnes qui contestent toute forme d'autorité. Cela devient parfois difficile d'intervenir, ce n'était pas comme ça les autres années.» Une patrouille a notamment été caillassée il y a dix jours dans le quartier des Palettes alors qu'elle tentait d'interpeller un scooteriste et son passager non casqué, rapportait «20 minutes».

Les constats établis par Marc Baudat sont confirmés par les chiffres fournis par le service de presse de la police cantonale. En effet, les policiers sont davantage pris pour cible puisque 79 affaires d'empêchements d'accomplir un acte officiel ont été enregistrées entre juin et juillet contre 52 l'an passé sur les deux mêmes mois.

Mauro Poggia attentif à la situation

Le nombre de réquisitions non assurées a également pris l'ascenseur, de 63 en juin 2019 à 124 en 2020. Le porte-parole Alexandre Brahier tempère et précise qu'il s'agit «essentiellement des réquisitions en lien avec du bruit». Ces réquisitions non assurées ont lieu la nuit, entre 23 h et 2 h du matin, les jeudis, vendredis et samedis soir, précise le porte-parole. «Il peut arriver qu'une vingtaine de celles-ci restent en attente le temps que les patrouilles aient terminé de prioriser les urgences qui touchent à l'intégrité physique (agressions, vols...), explique Alexandre Brahier. Pour le premier week-end de fermeture des boîtes de nuit,

la police affirme ne pas avoir constaté d'impact en termes de volume de personnes ou de réquisitions. Le conseiller d'État en charge de la sécurité, Mauro Poggia, affiche toutefois sa préoccupation pour ces prochaines semaines. «Nous sommes particulièrement attentifs à cet effet indirect, indique le magistrat. C'est d'ailleurs ce qui me faisait dire ces dernières semaines, lorsque les appels à la fermeture des discothèques se multipliaient, que s'abstenir de les fermer était encore la moins mauvaise solution, car au moins, la clientèle y était identifiée. Puis est arrivée une multi-

«Il est vrai qu'il y a de plus en plus de groupes de jeunes, sur territoire genevois, qui n'ont aucun respect pour l'autorité»

Mauro Poggia, conseiller d'État responsable de la sécurité

plication des foyers de contagion dans les bars et discothèques, qui a précipité la fermeture.»

Mauro Poggia met en garde contre la tenue de «rave parties», qui se déroulent au bord du Rhône notamment. «Non seulement les personnes qui s'y rendent semblent être totalement inconscientes du risque pour elles-mêmes et pour autrui, mais de surcroît, personne ne veut assumer la responsabilité de l'instauration de plans de protection. Il n'y a aucun organisateur déclaré, aucune demande d'autorisation déposée, et ce sont des zones de non-droit, critique le conseiller d'État. Toute manifestation de ce type, sur le domaine public, ou ouverte au public, est illégale et sera dispersée. Les organisateurs, qu'ils acceptent ou non ce rôle, seront dénoncés pénalement.»

Pour finir, le magistrat reconnaît les problèmes soulevés par le syndicat UPCP. «Il est vrai qu'il y a de plus en plus de groupes de jeunes, sur territoire genevois, qui n'ont aucun respect pour l'autorité. C'est une problématique qui dépasse le cadre de la crise sanitaire actuelle, mais qui la complique. Par ailleurs, contrairement aux mois de mars et d'avril, lorsque tout fonctionnait au ralenti, la délinquance et la criminalité ont repris. Je dirais même que la crise économique qui frappe davantage encore d'autres pays européens attire chez nous une délinquance croissante. Tout cela mobilise aussi nos forces de l'ordre. Nous sommes donc sans cesse à devoir déplacer le curseur en fonction des défis sanitaires, sécuritaires et économiques.»

JULIEN CULET



La procédure contre Dominique Giroud pour le piratage des journalistes est un des derniers volets judiciaires de l'affaire. Keystone

Dominique Giroud devra répondre de piratage

JUSTICE L'encaveur valaisan et ses acolytes sont renvoyés devant le Tribunal de police genevois dans l'affaire du hacking de deux journalistes. Les accusés contestent toujours les faits, six ans après.

JULIEN WICKY
julien.wicky@lematindimanche.ch

C'est un des volets de l'affaire Giroud qui n'est toujours pas refermé. C'est aussi le volet qui lui a valu, ainsi qu'à trois de ses acolytes, de passer deux semaines en détention préventive en 2014. Plus de six ans après les faits reprochés, ce groupe accusé d'avoir tenté de pirater les ordinateurs de deux journalistes devrait enfin se retrouver devant un tribunal.

«Dominique Giroud a voulu et accepté pleinement qu'une action de piratage informatique soit menée à l'encontre des journalistes»

Stéphane Grodecki, procureur en charge du dossier

C'est en tout cas ce que laisse présager l'acte d'accusation déposé le mois dernier auprès du Tribunal de police genevois et que «Le Matin Dimanche» s'est procuré. Pour le Ministère public, ce n'était pas gagné. En effet, il y a deux ans, le Parquet avait à peine déposé le dossier devant les juges que le paquet avait fait chemin inverse. En cause? Le versement au dossier de 6200 écoutes téléphoniques en plus des 63 conversations pertinentes pour cette affaire. Demandes de récusation, recours, les procédures avaient fleuri. Aujourd'hui, le dossier a changé de main, c'est Stéphane Grodecki qui l'a repris, succédant à Josepha Wohnrau, partie dans le privé. Et le moins qu'on puisse dire, c'est

que le magistrat s'est forgé une opinion tranchée des faits.

À ses yeux, Dominique Giroud «a voulu et accepté pleinement qu'une action de piratage informatique» soit menée à l'encontre d'Yves Steiner et Marie Parvex, alors journalistes à la RTS et au «Temps». Tandis que l'affaire des démêlés fiscaux de l'encaveur valaisan venait d'éclater en cette fin d'année 2013, ce dernier a «décidé d'identifier les sources de ces journalistes, convaincu qu'ils avaient bénéficié d'informations transmises, en violation de leur secret de fonction, par des fonctionnaires en charge des diverses procédures le concernant».

Un versement de 10'000 francs

Toujours selon Stéphane Grodecki, l'encaveur a alors demandé de l'aide à un ex-agent du Service des renseignements et à un détective privé genevois. Ceux-ci lui ont alors vanté les compétences d'un informaticien spécialiste du hacking «éthique». À la fin janvier 2014, les quatre hommes se rencontrent et se contactent à plusieurs reprises. «Dominique Giroud a remis 10'000 francs en liquide à l'informaticien, constituant une avance de paiement», écrit le procureur. Il était prêt à verser 100'000 francs si l'opération réussissait.

Début mars 2014, deux e-mails dotés d'un malware ont bien été envoyés aux deux journalistes. Ceux-ci ont également été contactés par téléphone, depuis une cabine téléphonique genevoise, afin d'être informés d'un envoi prochain. Marie Parvex n'a jamais répondu à cet appel et le filtre de sa boîte mail a rangé le courrier frauduleux dans les spams. Quant à Yves Steiner, il a été prévenu de cette tentative de piratage par le détective privé et a même essayé d'en profiter, ce qui lui a valu des critiques du Conseil suisse de la presse.

Le magistrat conclut que l'informaticien s'est rendu coupable de tentative de soustraction de données et que l'ex-agent du SRC et le détective privé en sont les coauteurs. Quant à Dominique Giroud, il endosse le rôle d'instigateur. Stéphane Grodecki réserve ses réquisitions pour le procès.

Les accusés nient en bloc

À la lire ainsi, l'affaire paraît presque trop simple, surtout lorsqu'on se souvient des déclarations des uns et des autres qui se contredisaient entre elles et parfois elles-

mêmes, tous assurant avoir renoncé au piratage. S'estimant bouc émissaire, l'informaticien avait même affirmé avoir envoyé un logiciel inoffensif. Sans surprise donc, tous les prévenus plaideront l'acquittement

«La description des faits ne repose sur aucune pièce ou preuve du dossier d'instruction»

Me Gérald Page, avocat de l'informaticien

et contestent l'intégralité des faits qui leur sont reprochés.

Avocat de l'ex-agent du SRC, Christian Lüscher nous confie que son client réserve ses déclarations pour l'autorité de jugement. Avocate du détective privé, Saskia Ditisheim s'étonne, elle, que «son client soit renvoyé en jugement alors qu'il a tout fait pour empêcher le hacking, c'est grâce à lui que cette tentative a échoué».

La solidarité s'effrite

Gérald Page défend l'informaticien et fustige le Ministère public. «La description des faits ne repose sur aucune pièce ou preuve du dossier d'instruction, instruction conduite d'ailleurs uniquement à charge, l'instruction de preuves à décharge ayant été systématiquement refusée.» Mais il se distancie aussi du reste du groupe. «Mon mandant s'est vu entraîner dans un complot ourdi par des agents provocateurs dont le but était semble-t-il de faire tomber Dominique Giroud.» La solidarité des acolytes devrait donc se fissurer au tribunal.

Car Dominique Giroud nie lui aussi en bloc. Sollicité durant une semaine, Marc Comina, porte-parole de l'encaveur, nous renvoie finalement vers une tribune publiée vendredi sur le site marqué à l'extrême droite le-sobserveurs.ch dans laquelle la thèse d'un complot entre le détective et le journaliste de la RTS est privilégiée. On y lit que Dominique Giroud n'aurait jamais donné son feu vert et que les 10'000 francs servaient à du matériel informatique sécurisé. Le procès, dont la date n'a pas été fixée, promet.